



Dettes de mon frère et de ma mère

Par **nadiac91**, le **28/04/2008** à **21:47**

Bonjour,

Je suis mariée avec 1 enfant. J'ai peu de contact avec mes parents et mon frère mais je sais q'ils sont dans une situation financière très délicate. Ma mère est en fin de droit des assedics. Elle ne sera bientôt plus en mesure de payer son loyer mais je n'arrive pas à savoir ce qu'il en est exactement puisqu'elle refuse mon aide. Quant à mon frère, je viens d'apprendre qu'il est sans domicile et qu'il doit énormément d'argent (prêt auprès d'une banque, trésor public...) : au moins 30.000 à 40.000 €, pour les dettes que je connais. Mon père ayant plus de 70 ans et à la retraite, il ne reste que moi de "solvable". Peut-on me réclamer les dettes de mon frère et éventuellement celles de ma mère de leur vivant ? Et s'il y a décès ?

Merci de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **29/04/2008** à **10:22**

bonjour, ce sont leurs dettes a eux et pas les votres, soyez tranquille vous ne serez pas inquieté, cordialement